



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

Ouverture de la séance à 18h30

Sont présents :

**Les conseillers municipaux** : Francis CESTER, Monique FARAMAZ, Vincent OLLIVIER, Béatrice BOURGADE, Franck BERMOND, Jean-Claude DE PASSORIO, Céline PEYRE, David SCACCIANOCE, Virginie BONNARDEL-BLANC, Mickael BOISSERANC

**Absents excusés** : Sonia RIZZO a donné procuration à Monique FARAMAZ

**Absents** :

**Secrétaire de séance** :

Monique FARAMAZ

**Validation du Conseil Municipal du vendredi 5 juillet 2024**

Voté à l'unanimité des présents (10 pour).

### **1- Délibération Convention avec IT05 pour l'aménagement de sécurité dans la traverse du village RD6**

M. le maire fait appel à IT05 pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à des aménagements de sécurité dans la traverse du village sur la Route Départementale n°6.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage porte sur la mise en œuvre des signalisations horizontales et verticales, correspondant aux aménagements de sécurité proposés dans la note d'aide à la décision du 24/05/2024, et qui concernent les dispositions suivantes :

- Uniformiser la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération ;
- Aménager une écluse double en entrée nord côté Gap ;
- Uniformiser les régimes de priorité (axe principal prioritaire) ;
- Supprimer ou remplacer la signalisation non adaptée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le maire à signer la convention avec IT05.

### **2- Délibération Présentation du Rapport Social Unique**

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel. Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte et approuve le rapport social unique 2023.

### 3- Décision modificative n° 1 sur le budget de la commune

Arrivant en fin d'année 2024, M. le maire informe le conseil municipal que les crédits pour les charges du personnel inscrits lors du vote du budget seront insuffisants compte tenu des dépenses à venir, soit un montant prévisionnel de 6 800 €.

Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6411	6 800,00		
D F 023 023 (ordre)	6 800,00		
D I 21 2138 202205		6 800,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)	6 800,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		13 600,00
	Réductions	6 800,00	
Recettes :	Ouvertures	6 800,00	
	Réductions		
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>	13 600,00	-13 600,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 800,00
Solde Réductions	6 800,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition énoncée ci-dessus, autorise M. le maire à signer les documents liés à la décision modificative et dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2024.

### 4. Décision modificative n° 2 sur le budget de la commune

Arrivant en fin d'année 2024, M. le maire informe le conseil municipal que les crédits inscrits en Investissement lors du vote du budget seront insuffisants compte tenu des dépenses réalisées et à venir, soit un montant prévisionnel de 8 467,17 €.

Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 1641 OPFI	89,31		
D I 20 202 OPNI	2 628,36		
D I 21 2138 202205		8 467,17	
D I 21 2181 OPFI	3 015,00		
D I 23 231 1509	2 734,50		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 467,17	
	Réductions	8 467,17	
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 467,17
Solde Réductions	8 467,17
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition énoncée ci-dessus, autorise M. le maire à signer les documents liés à la décision modificative et dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2024.

## 5. Décision modificative n° 3 sur le budget de la commune

La trésorerie nous informe que, lorsque les subventions d'équipement sont versées au compte 204, les biens doivent être amortis au compte 6811, le montant d'amortissement s'élève à 79 002 € sur une durée de 30 ans, soit 2 633,40 € par an pendant 30 ans.

Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6168		2 633,40	
D F 042 681 (ordre)	2 633,40		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 633,40
	Réductions		2 633,40
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 633,40
Solde Réductions	2 633,40
Ouv. - Réd.	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition énoncée ci-dessus, autorise M. le maire à signer les documents liés à la décision modificative et dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2024.

### Questions diverses :

- ✚ Vélo-route : le technicien « Mobilité » de la CCSPVA est venu nous présenter une option de tracé concernant la création d'une vélo-route, la Durance à vélo, jonction Chorges-Gap. Sur notre commune, le tracé suivrait le chemin rural n°3 dit chemin du Moulin, traverserait le village du Grand Larra et rejoindrait Gap par la route communale des Fauvins. Après échange avec le public, et entre les membres du conseil municipal, un avis défavorable a été émis à ce projet pour les raisons suivantes :
  - Le passage dans le village n'est pas adapté (rétrécissement de la voie) pour une circulation des voitures, des machines agricoles, des piétons, plus particulièrement les enfants qui se retrouvent pour jouer sur la seule place du village.
  - Le chemin rural n° 3 est à vocation agricole très marquée : il dessert de nombreuses parcelles agricoles et est très fréquenté par de nombreux engins agricoles (bétailières, tracteurs, ensileuses, moissonneuses...), ainsi que par les troupeaux en transit d'un pâturage à un autre. La sécurité et sérénité qui sont recherchées sur ces vélo-routes ne seraient pas assurées.
  - En hiver, la route des Fauvins devient impraticable pour les vélos (verglas...). Par ailleurs, le croisement entre les différents usagers (voitures, machines agricoles, vélos) est déjà compliqué avec la fréquentation actuelle compte tenu de l'étroitesse de la route et le manque de visibilité par endroit.
  
- ✚ Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : des travaux de nettoyage et d'entretien des berges de la Luye sur notre commune vont être effectués cet automne à l'initiative de la CCSPVA. Celle-ci a mis en œuvre une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) auprès de la préfecture pour pouvoir se substituer aux propriétaires privés riverains. L'entreprise Les Environneurs a été missionné pour effectuer ses travaux.
  
- ✚ Voiries : des travaux d'entretien seront effectués prochainement sur les chemins suivants : chemin de Combe Vinouse, chemin de Gardiole, chemin de Bramefan et chemin du cimetière.

- ✚ Cimetière : des nouveaux caveaux, de 2 de 6 places et 2 de 2 places, seront implantés prochainement.
- ✚ Un devis est demandé à un maçon pour la consolidation et remise en place de pierres descellées au pont de Bourdisson, route de Rambaud.
- ✚ Le Rallye de Monte Carlo 2025 passera sur notre commune lors de la spéciale Avançon-Notre dame du Laus prévue à 6h00 du matin, le 26 janvier.

Séance levée à 20h10.

Le Maire, Francis CESTER

